[Text]

whatsoever. And the Stabilization Board has been involved in such programs. It has purchased hogs. At one time it purchased hogs and intervened at 23.65 for a very long time, as a result of which huge stocks of pork were accumulated and had to be dumped on the world market. While the board held them the domestic market continued to be depressed, and stayed that way because supplies kept coming out, the price was kept up, and therefore the consumption did not go up. It has been very much the idea of almost all producer organizations that that is not an effective way in which to support prices, that the best way to do it is to move to a deficiency payment program, which is what was done with hogs and which is done now with almost every commodity, under which the product is allowed to go to market at whatever price it will bring and the farmer is later recompensed for at least a portion of his losses. I am not saying that in every case he is recompensed for all his losses, but the payment is to bring it up to the support level rather than trying to maintain it through purchase on a daily basis.

All I am saying is that the legal authority does exist in the Stabilization Act. It is not a fault or a deficiency of the act itself; it is there. The fact is that any country that has tried to run that—certainly this has been the experience in Canada—found it most unsuccessful and it was not really liked by producers.

Mr. Nesdoly: I believe the whole matter of administering land is under provincial jurisdiction because it is a natural resource. Is that right?

Mr. Whelan: Yes.

Mr. Nesdoly: Some people in my own home province have been saying that the Small Farms Development Program will be instituted eventually with or without provincial participation. Would you comment on that, Mr. Minister.

Mr. Whelan: We have the authority to initiate the Small Farms Program federally, if we want to. We do not, under that program, hold land for any length of time; it is put up for sale immediately through the agents, as Mr. Williams explained this morning, to be resold. But we have a program that allows them under a five-year program to rent the land and buy it back during that time, or withdraw from the option if they so desire. But we do not get into the business of holding land in the name of the Crown.

Mr. Nesdoly: How many young farmers under the age of 25 have actually benefited from the Small Farms Development Program?

Mr. Whelan: I do know if we have the exact figures but we know that in the Province of Alberta it must be close, or maybe over 1,000 farmers. I do not know what the age bracket is. But it is mainly to help an operation where a father wants to sell to a son, or if a farmer wants to sell out and a young neighbour next door wants to buy it but has no money. In this way the opportunity is there for him to take advantage of this plan. I think it is a very practical plan in many ways.

[Interpretation]

moment pour soutenir le prix d'un produit à n'importe quel niveau. Et l'Office de stabilisation a déjà eu affaire à de tels programmes. Il a acheté des porcs. A un moment donné il a acheté des porcs et est intervenu pour stabiliser le prix à 23.65 pendant un temps assez long, ce qui a provoqué une accumulation importante des stocks de porcs qu'il a fallu écouler à perte sur le marché mondial. Tandis que l'Office garait les porcs, les marchés intérieurs continuaient à diminuer et restaient assez bas parce que les approvisionnements continuaient à se faire, le prix était maintenu assez haut et en conséquence la consommation n'augmentait pas. Presque toutes les associations de producteurs estiment que cela n'est pas un moyen efficace de soutenir les prix, que le meilleur moyen de le faire est de passer à un programme de paiements des déficits et c'est ce qui a été fait pour les porcs et ce que l'on fait maintenant pour presque toutes les denrées ce qui permet aux produits d'aller sur le marché à n'importe quel prix et l'agriculteur est ensuite dédommagé pour une partie au moins de ses pertes. Je ne dis pas qu'il est dédommagé de ses pertes dans tous les cas, mais le paiement est fait pour l'amener au prix de soutien au lieu d'essayer de le maintenir par des achats quotidiens.

Tout ce que je veux dire c'est que l'autorisation juridique existe dans la Loi sur la stabilisation. Ce n'est pas une erreur ou une carence de la loi elle-même; c'est là. De fait, tous les pays qui ont essayé de faire cela—et cela a été certainement une expérience qu'a connue le Canada—ont trouvé que cela donnait peu de résultats et les producteurs de leur côté n'aimaient pas beaucoup cette mesure.

M. Nesdoly: Je suppose que toute l'administration des terrains relève de la compétence provinciale parce qu'il s'agit d'une ressource naturelle. N'est-ce pas?

M. Whelan: Oui.

M. Nesdoly: Dans ma province, certaines personnes disent que le programme de développement des petites exploitations agricoles sera finalement mis en application avec ou sans la participation provinciale. Pourriez-vous faire quelques commentaires là-dessus, monsieur le ministre?

M. Whelan: Nous pouvons, si nous le voulons, mettre en œuvre sur le plan fédéral ce programme des petites exploitations agricoles. En vertu de ce programme, nous ne gardons jamais longtemps des terres; elles sont immédiatement mises en vente par nos agents, comme l'a expliqué M. Williams ce matin, afin d'être revendues. Mais nous avons un programme qui permet de louer la terre pendant cinq ans et de l'acheter durant cette période ou, au contraire, de renoncer à l'option si l'exploitant le désire. Nous ne nous mêlons pas de garder les terres au nom de la Couronne.

M. Nesdoly: Combien de jeunes agriculteurs de moins de 25 ans ont effectivement bénéficié de ce programme de développement des petites exploitations agricoles?

M. Whelan: Je ne sais pas si nous avons les chiffres précis, mais nous savons que dans la province de l'Alberta ce doit être près de 1,000 agriculteurs, sinon davantage. Je ne sais pas quel est l'âge de ces personnes. Mais c'est surtout pour permettre au père qui veut vendre à son fils ou à un agriculteur qui veut se retirer pour vendre à un jeune voisin qui n'a pas l'argent nécessaire. Ainsi, le jeune agriculteur peut bénéficier de ce programme. Je pense que c'est un programme très commode à plusieurs égards.